

Assemblée communale du 11 décembre 2013

Au nom du Conseil communal, **M. le syndic** salue cordialement et souhaite la bienvenue aux 40 citoyens qui participent à cette assemblée du budget 2014.

La présence de l'assistance réjouit toujours le Conseil communal et se traduit par un encouragement, donnant un signe clair de l'intérêt des citoyens à la gestion et à l'avenir de notre commune.

Cette assemblée ordinaire a été légalement convoquée en application de l'article 11 de la loi sur les communes. La convocation s'est faite par insertion dans la FO n° 47 du 22 novembre 2013, par affichage au pilier public, sur le site internet www.echarlens.ch et par avis tout ménage du 18 novembre 2013.

Se sont excusés pour cette assemblée : Messieurs Jacques Pugin et Jean-Pierre Yerly.

Scrutateurs pour la durée de l'assemblée : Mesdames Donya Ding, Jacqueline Wehren et Gisèle Gremaud.

Merci à ces personnes de participer activement à cette tâche.

M. le syndic rappelle que l'assemblée vote à main levée sauf en cas de demande expresse d'1/5 des personnes présentes pour un vote à bulletin secret. Toutes les décisions sont validées à la majorité des suffrages. Il informe aussi que l'assemblée est enregistrée sur support magnétique afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Ainsi constituée, l'assemblée peut siéger valablement, **M. le syndic** déclare les délibérations ouvertes.

M. le syndic demande s'il y a des remarques par rapport à l'ordre du jour proposé et, le cas échéant, il invite l'assemblée à se prononcer sur son contenu, à savoir :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2013**
2. **Présentation de la planification financière 2014 - 2018**
3. **Budget 2014**
 - 3.1 Présentation générale du budget de fonctionnement
 - 3.2 Rapport de la commission financière
 - 3.3 Présentation du budget d'investissement – financement – rapport de la commission financière – approbation
 - a) Révision PAL – adaptation formelle
 - b) Epuration Le Lignal et les Trois Moulins
 - c) Aménagement des rives du lac – solde
 - d) Ancienne décharge – investigation historique
 - 3.4 Vote final des budgets de fonctionnement et des

investissements

4. Divers

Aucune observation n'est émise quant à l'ordre du jour, **M. le syndic** propose de passer au point 1 de cette assemblée.

1.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2013

En vertu de l'article 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à sa lecture. Le document était disponible pour consultation au bureau communal et sur le site internet de la commune.

M. le syndic demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler.

Comme ce n'est pas le cas, les personnes qui approuvent le contenu de ce procès-verbal dans son intégralité sont priées de se manifester par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le syndic remercie la secrétaire pour sa rédaction et considère le document comme adopté.

2.- Présentation de la planification financière 2014 - 2018

Selon l'article 86d de la Loi sur les communes, **M. le syndic** fait savoir que le Conseil communal établit un plan financier sur cinq ans, qui est mis à jour au moins une fois par année.

Le plan financier est établi par le Conseil communal et soumis à la commission financière. Le Conseil communal adopte cette planification financière comme outil de gestion. L'assemblée communale est informée du plan financier et de ses mises à jour.

La première étape d'une planification réside dans l'élaboration d'un catalogue des investissements que la commune pourrait être amenée à réaliser dans un horizon de cinq ans. Cette liste n'est pas un engagement pris par la commune, par contre elle nous aide à calculer les incidences financières possibles à l'avenir, que ce soit en termes de charges et produits d'intérêts, en charges d'entretien et en charges d'amortissements. Notre planification a fait ressortir un total net d'investissement d'environ CHF 1.9 mios d'ici 2018, comprenant notamment :

- des travaux de bouclages du réseau d'eau potable et le relevé automatique des compteurs d'eau
- la réfection de l'étanchéité de l'abri PC de la Croix-Verte ainsi que du bitume de la place de parc, la réfection de la route de Montilier et de sa bordure en pavés
- l'assainissement du Pont du Forchoux
- une place de jeu à côté de terrain du FC
- une participation à une déchetterie intercommunale.

En deuxième phase, nous analysons les charges et produits des 5 dernières années, retranchons les charges et produits extraordinaires, ceci afin d'obtenir une situation comptable épurée.

Pour terminer, nous planifions les charges et produits des 5 prochaines années (2014 à 2018) en fonction des éléments en notre possession, en particulier :

- le taux d'évolution des recettes fiscales
- taux d'évolution des dépenses régionales et cantonales (charges liées).

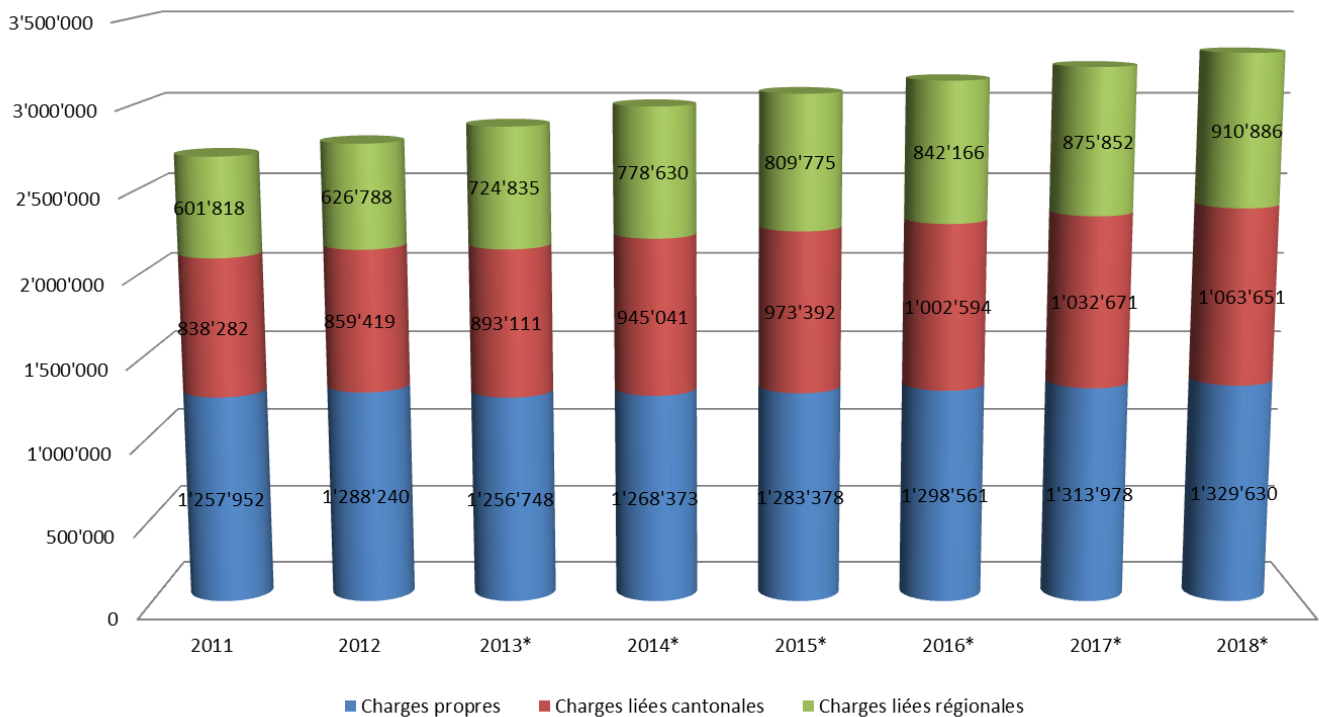
Dès lors, sur la base de notre planification financière, nous pouvons vous faire part des constatations suivantes, à notre avis pertinentes :

- **l'évolution des charges en francs :**

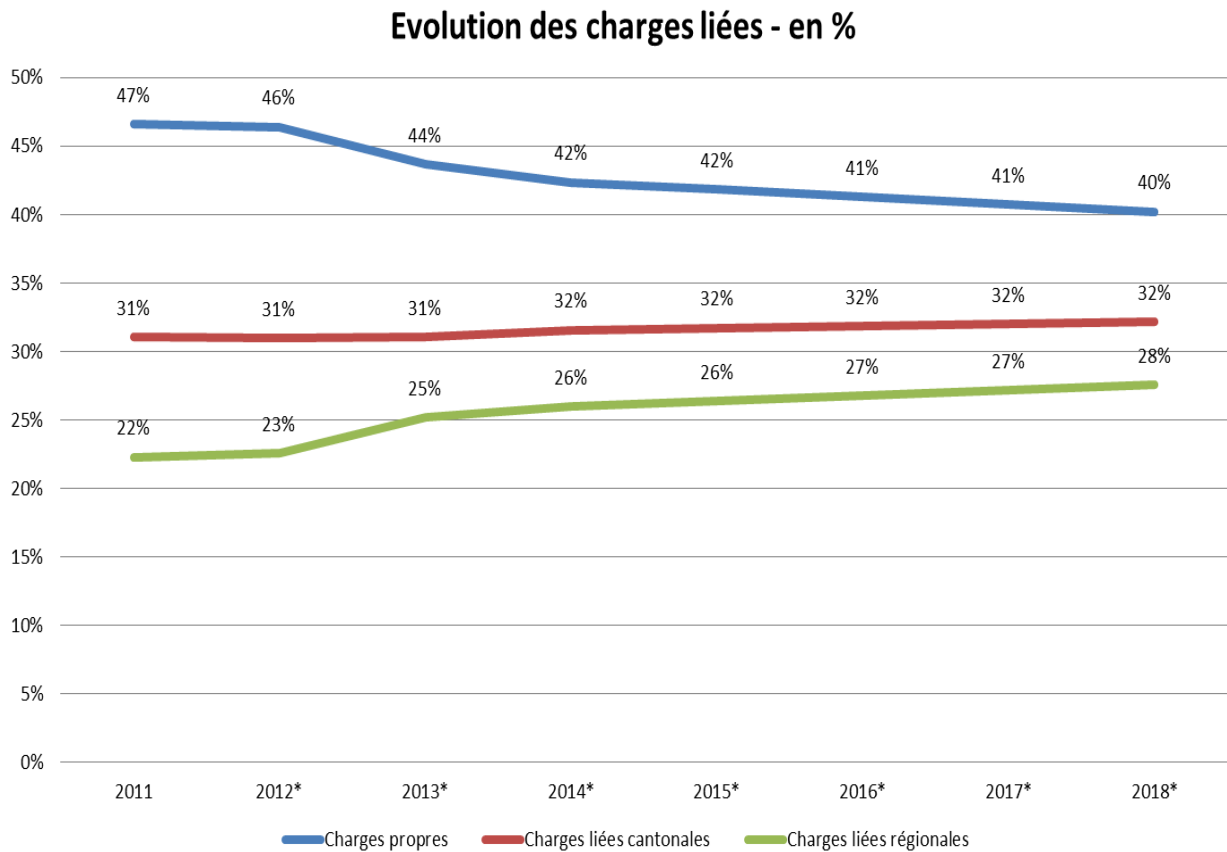
Nous constatons une évolution constante des charges qui se répercute sur l'augmentation de la population estimée à 2% par année et pour les prochaines années. Le total des charges évolue en conséquence et nous devrions dépasser un montant de charges de 3 mio en 2015 déjà.

- * = chiffres selon budget et planification financière

Evolution des charges - en CHF



- * = chiffres selon budget et planification financière



Le graphique visualise la progression des charges liées cantonales et régionales, qui représentent les 2/3 des charges.

Les charges liées régionales devraient encore augmenter à terme avec :

- la construction d'un 3^{ème} CO
- l'agrandissement de la Station d'épuration de Vuippens
- le projet de construction d'un centre sportif régional
- d'autres infrastructures qui seront rendues nécessaires par le développement démographique important de la région ou encore par le vieillissement général de la population.

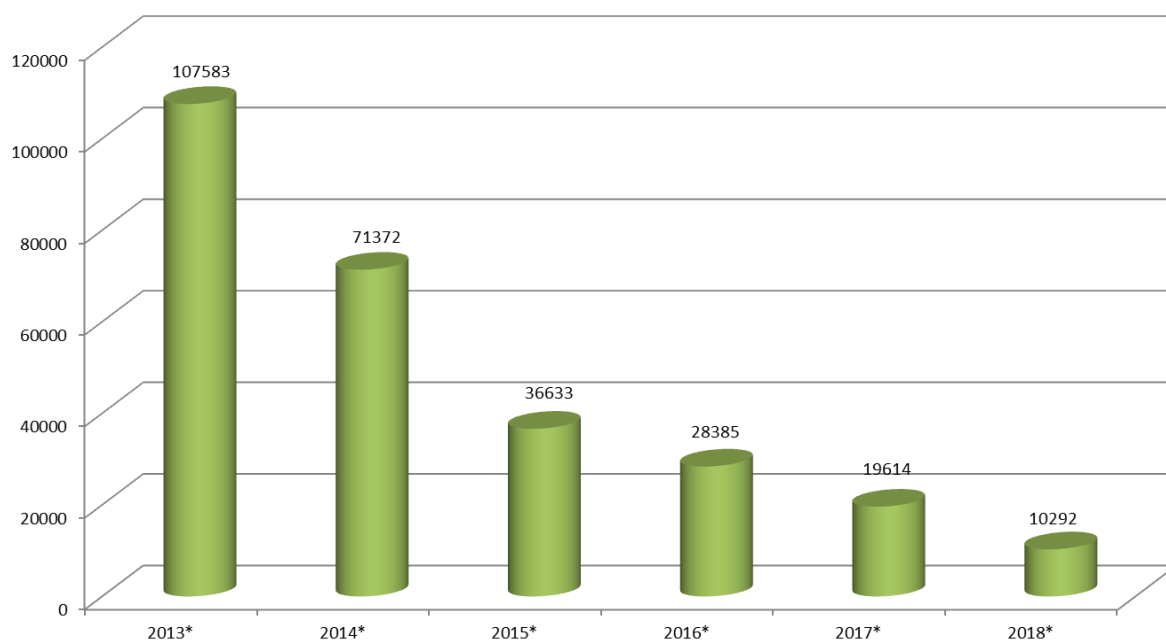
Nous constatons d'autre part que les recettes de la Commune ont stagné ces dernières années. Les diminutions d'impôts accordées par le canton vont s'estomper et nous devrions à nouveau constater une augmentation des recettes fiscales, en particulier des impôts sur les personnes physiques (qui représentent les 2/3 des recettes).

Comme constaté dans les comptes 2011 et 2012, les résultats annuels sont très dépendants d'éléments peu maîtrisables, notamment les recettes conjoncturelles liées à l'immobilier (droit de mutation et impôt sur les gains immobiliers). Ces recettes sont très volatiles, aussi nous n'en avons considéré qu'une augmentation modérée dans la planification financière.

Il résulte de notre planification financière que la marge nette d'autofinancement diminue. Pour rappel :

- MNA représente la capacité de la commune à générer des liquidités afin de financer ses investissements
- Son évolution négative résulte de l'augmentation des charges mise en rapport avec une augmentation moindre des recettes
- Cette évolution est préoccupante et nécessitera une attention particulière du Conseil communal.

Evolution de la MNA



Aucun complément d'information n'étant demandé, **M. le syndic** propose de passer au point 3 du tractanda.

3.- Budget 2014

En vertu de l'article 88 al 2, de la loi sur les communes, le projet de budget était disponible pour consultation au bureau communal.

3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement

Concernant la présentation du budget, chaque conseiller responsable du dicastère en question présente son propre budget. C'est à lui qu'il appartient par la suite de le défendre.

Cependant, **M. le syndic** tient à préciser que le Conseil communal dans son ensemble respecte la collégialité, se déclare solidaire des chiffres proposés et en accepte la responsabilité.

Vous trouvez les montants par rubrique dans les documents à votre disposition sur les tables. Ceux-ci vous sont également présentés au beamer et les commentaires seront faits par les conseillers, là où une explication est nécessaire.

M. le syndic rappelle à l'assistance qu'elle a en tout temps la possibilité de demander des éclaircissements au fur et à mesure de la présentation du budget par les conseillers.

01.300.00 – Traitement du Conseil communal

Légère diminution du traitement du Conseil communal constatée cette année et ceci devrait perdurer l'année prochaine.

02.301.00 – Salaires du personnel administratif

Une légère augmentation qui tient compte de quelques heures supplémentaires nécessaires pour la transition entre l'ancienne et la nouvelle caissière communale.

02.311.00 - Achats de machines et mobilier

Ce poste comprend l'achat de deux nouveaux ordinateurs, les nôtres étant actuellement hors garantie.

16.352.00 – Participation PC intercommunale

Aucun chiffre pour ce poste aboli depuis le 1^{er} janvier 2013.

173.352.00 – Participation communale

Ce poste concerne l'ORCOG. Participation communale de CHF 1'740.00, ce qui correspond à une charge de CHF 2.27 par habitant et ceci pour toutes les communes membres.

20.351.00 - Ecole enfantine

Augmentation des dépenses consécutive au programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg, à l'ouverture de 50 classes enfantines supplémentaires à cause de l'introduction de la 2^e enfantine dans les derniers cercles scolaires et le passage de traitement 14 à 18 pour les enseignantes concernées de 40 classes.

21.351.10 - Ecole primaire

La participation aux dépenses cantonales primaires augmente régulièrement et provient de l'ouverture de 9 classes supplémentaires y compris les classes d'appuis et l'instauration des responsables d'établissement dans les écoles.

21.352.20 - Participation cercle scolaire primaire

+ CHF 1'000.00 = CHF 173'000.00.

Participations communales à répartir : CHF 690'500.00 pour 2014

21.352.30 CO - Frais de fonctionnement

Participations communales à répartir : CHF 11'724'108 mio pour 2014.

Augmentation de classes, soit : 86 classes : 41 à Bulle et 45 à La Tour / Salaires = 51.16 % du budget global et on a passé à 90 classes soit 43 à Bulle et 47 à La Tour-de-Trême pour 2014.

29.314.00 – Entretien des bâtiments

CHF 10'000.00 au budget pour ce poste et ce montant englobe CHF 5'000.00 pour le rafraîchissement des peintures à l'école et CHF 3'300.00 pour la mise aux normes du brûleur à mazout de l'école.

34.365.20 - ARG Participation Régionalisation des sports

C'est un nouveau poste pour CHF 9'379.65 de charges relatives à l'acceptation de la régionalisation des sports.

Répartition des charges pour Echarlens et pour 2014 :

Piscine de Bulle CHF 2'500.75

Patinoire de Bulle CHF 3'446.10

Piscine de Charmey CHF 2'300.85

Piscine de Broc CHF 986.85

Fonctionnement CHF 145.10

Répartition : 25% pop. légale / 75 % pop.légale x IPF.

40.352.10 - Participation Ambulances Sud Fribourgeois

Diminution de charge de CHF 6'281.00 due à la répartition après déduction de l'excédent de recettes 2012 de CHF 102'600.00, à la nouvelle entrée en vigueur de la convention signée avec tarif suisse et la hausse des tarifs activité ambulancière (sans les transferts inter hospitaliers).

41.351.00 - Homes médicalisés

Augmentation de charges de 17,90% due au programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg ainsi que le vieillissement de la population

41.350.00 - Participation EMS Humilimont

C'est un nouveau poste représentant une charge de CHF 3'238.00 qui se présente comme suit :

Prise en charge partielle de la perte budgétée pour 2014 : CHF 65'168.00

Prise en charge des communes : CHF 35'000.00

Prélèvement réserve : CHF 30'168.00

Répartition : 50% pop. légale / 50% IPF

44.352.00 - Particip. Indemn. forfaitaires

Augmentation également de 10,26% pour ce poste. Ce sont des aides versées aux personnes aidant des privés à domicile

44.352.10 Participation soins & aides à domicile

Augmentation de 7.85%. Les principales raisons sont le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg, le développement des traitements ambulatoires et la réduction des subventions aux aides et soins à domicile (participation réduite de 35 à 30%)

44.352.20 - Participation COSAF

(Commission aide familiale) CODEMS (Commission des EMS de la Gruyère) et RSSG

Augmentation de 46.60% provenant du programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg

54.365.30 – Subvention AES – La Passerelle

La perte totale budgétée représente un montant de CHF 30'000.00 et comprend la participation de la commune de Marsens pour CHF 16'600.00 et la participation pour Sorens de CHF 7'200.00. Ce qui implique pour Echarlens une charge de CHF 6'200.00.

55.351.00 - Participation instituts handicapés / inadaptés

Augmentation de 3.9% due également au programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg

58.352.00 - Participation service social régional / LASOC

(Loi sur l'aide sociale) + CHF 15'051.00 = CHF 87'342.00 = + 20.82%.

Pour ce poste, l'augmentation provient toujours du programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016 de l'Etat de Fribourg et la réduction de la participation des primes à l'assurance maladie pour les personnes dans le besoin, ce qui augmente directement les charges de l'aide sociale.

58.352.40 - Service des curatelles

C'est un nouveau poste qui représente une charge de CHF 19'000.00 lequel est consécutif au transfert des dossiers de curatelles de la justice de paix aux communes. C'est une obligation légale selon le nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte. L'ouverture d'un nouveau service régional, Secteur Rive Gauche-Sionge regroupant les communes de Pont-en-Ogoz, Sorens, Marsens, Echarlens, Vuadens, Vulruz et Sâles. La commune siège est à Vulruz dans les locaux de l'ancienne Poste avec service postal. Engagement de 2 curatrices (Mme Patricia Zurbuchen et Mme Nathalie Savary) et 2 secrétaires (Mme Sylvie Jaquet à 100% et Mme Claudine Suard à 50%).

Il s'agit d'une association de communes régie par une convention intercommunale. Clé de répartition : 50% sur la population légale et 50% sur le nombre de dossiers.

650.351.00 – Indemnité d'exploitation trafic régional

L'augmentation provient à nouveau d'une économie de l'Etat qui se porte sur les communes. La participation de la commune augmente de 45% au lieu de 40%.

70.312.00 – Achat d'eau à l'AMER

Augmentation qui provient du prix d'achat de l'eau qui passe de CHF 1.75 à CHF 1.95 le m3 pour un prix de vente à CHF 2.25 le m3.

71.352.00 – Participation STEP Vuippens

Charges imposées par l'AIS qui englobent CHF 4'000.00 pour l'agrandissement de la STEP, travaux qui ont déjà commencé cette année.

72 – Ordures ménagères

Par les chiffres on peut constater un taux de recouvrement de 73,05%. Un compte assez difficile à gérer qui suit une évolution sans trop de revenus si ce n'est les taxes de base pour un revenu de CHF 28'000.00.

72.434.20 – Taxes de base

Montant en légère augmentation depuis l'entrée en vigueur de la facturation pour l'année en cours. Cette solution en facilite aussi la gestion.

78.317.10 – Frais : dédommagement véhicules édilité

Ce poste concerne la vidange des poubelles à chiens.

81.314.10 – Exploitation forêts par Corporation

Légère baisse qui se traduit par la vente du bois de service. Les volumes prévus pour cet hiver sont moindre que ceux de l'année précédente mais nous pensons toutefois maintenir le prix du bois malgré un marché plutôt difficile.

83.365.20 – Participation association « La Berra »

Aucun montant pour ce poste, la commune s'étant retirée de cette association.

90.400.00 – Impôts : revenu, personnes physiques

Augmentation modeste et basée sur les prévisions cantonales.

90.402.00 – Impôt : contribution immobilière

Augmentation due à l'effet bénéfique des nouvelles économies du canton.

90.403.00 – Impôts : impôts sur les gains immobiliers et plus-values

Sensible augmentation au vue de la conjoncture et du marché de l'immobilier.

90.404.00 – Impôts : mutations immobilières

Sensible augmentation générée par les conséquences conjoncturelles en faveur du marché de l'immobilier qui est pour l'heure très porteur.

90.441.00 – Impôt : cantonal sur véhicules

Ce poste est par contre péjoré par les nouvelles économies de l'état car la part reversée aux communes diminue sensiblement.

Par rapport au point 90.403.00, **M. Daniel Gremaud** a le sentiment que le Conseil communal établi le budget sur la base du budget 2013 car si l'on compare avec les comptes 2012 on remarque des recettes pour CHF 114'929.05.

M. le syndic précise qu'à l'élaboration du budget il avait été tenu compte de l'état des comptes au 31 octobre. A noter également que 2012 était une année exceptionnelle au niveau des transactions, notamment par quelques ventes importantes.

930 – Péréquation financière

Bonne nouvelle pour ce poste, notamment pour la partie de l'attribution aux ressources

99.332.10 – Amortissements libres (comptables)

Ces amortissements comptables sont stables.

99.451.10 – Recette extraordinaire (2 ans EE) sans affect.

C'est la dernière année que nous toucherons ce montant de CHF 26'987.00.

Récapitulation du budget de fonctionnement 2014

Total de charges	CHF 2'992'093.70
Total de revenus	CHF 2'875'359.25

Le résultat du budget démontre un excédent de charges de fonctionnement de CHF 116'734.45, soit un peu plus de 4%, nous nous rapprochons du 5% autorisé par le Service des communes. En augmentation de CHF 20'000.00 par rapport au budget 2013.

Avant de donner la parole à la commission financière, **M. le syndic** demande s'il y a des questions par rapport aux chiffres soumis.

Aucun complément d'information n'étant demandé, **M. le syndic** donne la parole à la commission financière, par son président M. Vincent Ducrot, pour son rapport.

3.2. Rapport de la Commission financière

La commission financière a examiné le budget lors d'une réunion avec le Conseil communal le 19 novembre dernier.

Le budget 2014 de notre commune présente un déficit de CHF 116'734.45, ceci pour un total de charges de CHF 2'992'093.70 et de recettes de CHF 2'875'359.25.

Le discours est toujours le même ces dernières années. L'augmentation continue des charges et notamment des charges liées, qui représentent 57,6% de celles-ci, inquiète la commission financière. Le report des charges de l'Etat vers les communes a accentué le phénomène avec une augmentation des charges liées de plus de 6%. Ces nouvelles charges contribuent à augmenter le déficit prévu par rapport à 2013 de plus de 20'000.00.

La planification financière montre que ce déficit devrait encore se creuser dans le futur. Le seuil critique exigeant une adaptation de l'impôt n'est pas encore atteint contrairement à la situation de beaucoup de communes mais la marge de manœuvre s'est considérablement réduite. Reste à espérer que les recettes seront légèrement supérieures aux attentes comme ce fut le cas toutes ces dernières années.

Les discussions entre le Conseil communal et la commission financière ont été

constructives et ouvertes. Nous tenons à remercier l'ensemble du Conseil communal pour son engagement à gérer au mieux le ménage communal.

La commission financière recommande donc à l'assemblée d'accepter ce budget de fonctionnement.

M. le syndic remercie M. Vincent Ducrot pour son rapport et demande si l'assistante souhaite d'autres informations.

Il profite de l'occasion pour remercier très sincèrement les membres de la commission qui sont Messieurs Vincent Ducrot, président, Nicolas Gremaud et Jean-Philippe Yerly. Merci pour votre engagement, vos conseils avisés et la bonne collaboration entretenue avec le Conseil communal et notre administration.

3.3. Présentation du budget d'investissement – financement – rapports de la commission financière - approbation

3.3.a. 79.501.15 – Révision PAL – adaptation formelle

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **M. Olivier Studer** qui fait part que cette adaptation formelle est liée à la mise en conformité des différents indices en rapport à la nouvelle LATeC. Sur recommandation du SeCA et compte tenu que notre PAL et son RCU datent de décembre 2006, ledit Service n'oblige pas la commune de passer par une révision complète.

Un délai à la fin décembre 2014 a été fixé pour la mise en conformité par rapport à la nouvelle LATeC (art 175 al. 1)

En ce sens, la commune va entreprendre :

- L'adaptation du RCU en fonction de la nouvelle LATeC.
- L'élaboration d'un Plan Communal des Energie (PCE).
- La mise à jour du PAZ (plan d'affectation des zones)
- PAD et possibilité de la mise en zone de « Sur Villa 2 », sous réserve d'acceptation par les services de la DAEC, respectivement si cette adaptation formelle suffit pour changer l'affectation de cette zone.

Financement :

M. le syndic précise que cet investissement peut être entièrement financé par prélèvement sur les disponibles de l'actif. Il n'entraîne par conséquent aucune charge financière, mis à part une légère baisse du produit des intérêts.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite l'assistance à approuver ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 62'000.00.

M. Daniel Gremaud demande des informations au sujet de la mise en zone « Sur Villa », notamment sur la surface concernée.

M. Olivier Studer avise qu'il s'agit d'une surface d'environ 12'000 m²

M. Vincent Ducrot demande au Conseil communal quelle est la probabilité que l'Etat dise oui.

M. le syndic répond qu'un courrier est parvenu au Conseil communal en début d'année qui confirmait, par le biais du SeCA, que nous pourrions entreprendre la mise en zone de cette parcelle, sans garantie pourtant. Par contre, avec la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, les probabilités se sont amoindries et nous allons faire le travail dans l'ordre pour clarifier si nous avons une chance d'y parvenir et ceci avant d'engager des frais importants pour ce projet.

M. Vincent Ducrot fait remarquer qu'il est engagé dans de nombreux dossiers et que l'Etat dézone massivement dans plusieurs communes, notamment dans les districts de la Broye et du Lac ainsi que 45'000 m² dans la commune de Bas-Vully afin de réduire leurs surfaces habitables.

C'est clairement la tendance actuelle constate **M. le syndic**, notamment de ne plus accepter de nouvelles zones à bâtir. Par contre pour la zone en question, la commune avait déjà entrepris des démarches et c'est la raison pour laquelle le Conseil communal va poursuivre mais pas à pas.

Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

Vote de l'assemblée :

M. le syndic demande que les personnes qui approuvent le crédit d'investissement pour la révision du PAL – adaptation formelle ainsi que son mode de financement pour un montant de CHF 62'000.00 lèvent la main.

Résultat du vote :

Ce crédit est approuvé à l'unanimité.

3.3.b. 71.501.17 – Epuration Le Lignal et Les 3 Moulins

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **M. Hervé Romanens** qui explique que c'est un projet géré par la commune de Marsens. La commune d'Echarlens est concernée par deux habitations, à savoir :

- Pour le secteur « Les 3 Moulins », l'habitation de M. Franz Muheim, raccordée par un forage dirigé.
- Pour le secteur « Le Lignal », l'habitation de la Famille Studer qui va se raccorder en gravitaire sur l'habitation de M. Baechler.

Les conditions fixées dans les arts 11 al. 2, let. C LEAUX, al. 1 OEAUUX et 15 RCEAUX sont remplies pour obliger le raccordement des immeubles situés sur la rive droite de la Sionge au réseau d'égouts de la commune de Marsens.

La clé de répartition des frais telle que proposée respecte le principe de causalité inscrit dans l'art. 3a LEAUX.

Répartition des charges entre les communes :

- Echarlens : 18.25 %
- Marsens : 81.75 %

Financement :

M. le syndic précise que cet investissement peut être entièrement financé par les réserves de l'épuration. Il n'entraîne par conséquent aucune charge financière, mis à part une légère baisse du produit des intérêts.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite l'assistance à approuver ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 69'500.00.

Etant concerné par ces travaux, **M. Franz Muheim**, s'interroge sur le fait que la commune a des charges financières dans cette affaire alors que les deux propriétaires concernés paient tous les frais du raccordement à la station de pompage, ce qui pour sa part représente environ CHF 30'000.00. Un énorme coût pour cette opération si l'on tient compte de la part des propriétaires et de celle de la commune d'Echarlens.

M. le syndic précise que c'est la répartition entre les infrastructures communales et les infrastructures dites privées. Le raccordement dont parle **M. Muheim** est le raccordement privé, respectivement le raccordement aux infrastructures communales et celles-ci sont prises en charge par les communes. Dans le cas présent, comme ce sont des citoyens d'Echarlens qui en bénéficient et que la commune a le devoir d'épurer toutes les habitations, elle se doit, par conséquent, de participer à ces frais d'investissement.

Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

Vote de l'assemblée :

M. le syndic demande que les personnes qui approuvent le crédit d'investissement pour l'épuration Le Lignal et Les 3 Moulins ainsi que son mode de financement pour un montant de CHF 69'500.00 lèvent la main.

Résultat du vote :

Ce crédit est approuvé à l'unanimité.

3.3.c. 83.500.00 – Aménagement des rives du Lac - solde

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **M. Olivier Studer** qui précise que c'est une demande provenant de l'Association du Sentier du Lac de la Gruyère. Il rappelle que lors de l'assemblée de 2006, les citoyens ont accepté un montant d'investissement de CHF 40'000.00. Le montant global estimé pour Echarlens était de CHF 80'000.00. La commune a donc déjà participé pour la 1^{ère} enveloppe.

- Présentation de l'état des travaux de la création du sentier, à savoir :
 - En 2012, ouverture et balisage de la partie haut lac, un tracé fort apprécié par la population.
 - En 2013, fin des travaux sur l'ensemble du sentier hormis l'opposition à Corbières et un tronçon à Villarvassaux
 - Inauguration du sentier prévue en juin 2014 malgré le fait qu'une partie du tronçon ne pourra être terminée à cause de l'opposition à Corbières. La partie bas-lac sera entièrement balisée.
- On peut déjà constater que des éléments mis en place récemment sont déjà cassés ou enlevés. En étant balisé le sentier méritera un entretien constant et un montant de CHF 16'000.00 est demandé pour finaliser le tracé.
- Si tout l'investissement n'est pas utilisé, le solde partira à la réserve pour l'entretien du sentier.

Financement :

M. le syndic précise que cet investissement peut être entièrement financé par prélèvement sur les disponibles de l'actif. Il n'entraîne par conséquent aucune charge financière, mis à part une légère baisse du produit des intérêts.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite l'assistance à approuver ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 16'000.00.

La parole n'étant pas demandée, **M. le syndic** propose de passer la parole à la commission financière.

Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

Vote de l'assemblée :

M. le syndic demande que les personnes qui approuvent le crédit d'investissement pour l'Aménagement des rives du Lac - solde ainsi que son mode de financement pour un montant de CHF 16'000.00 lèvent la main.

Résultat du vote :

Ce crédit est approuvé à l'unanimité.

3.3.d. 78.501.01 – Ancienne décharge – investigation historique

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **M. Olivier Studer**. Il informe que c'est une investigation sur les sites pollués ordonnée selon selon l'OSites (art 7): une investigation préalable des sites pollués doit être entreprise.

Le site concerné pour notre commune se situe à La Tourbière, l'endroit où se trouvent le dépôt de branches et la cabane du stand de tir. Le site est classé en catégorie 2. La commune a déjà réalisé le nettoyage de la butte de tir qui était aussi un site pollué.

Pour cette ancienne décharge, la commune devra entreprendre une investigation historique comprenant une proposition de cahier des charges pour l'investigation technique qui doit être transmis au Sen avant la fin de

l'année 2014.

Les travaux à réaliser vont dépendre des résultats du cahier des charges qui sera défini en fonction de cette investigation historique.

Financement :

M. le syndic précise que cet investissement peut être entièrement financé par prélèvement sur les disponibles de l'actif. Il n'entraîne par conséquent aucune charge financière, mis à part une légère baisse du produit des intérêts.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite l'assistance à approuver ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 5'000.00.

M. Daniel Gremaud demande à quoi correspond la catégorie 2.

M. Olivier Studer lui répond que cela veut dire moyennement pollué, à priori pas de déchets industriels.

M. Gilbert Gremaud signale que la commune pourrait éventuellement se retourner contre les personnes qui ont déposé les déchets, tout en étant bien conscient du nombre d'années qui ont passées depuis.

M. le syndic répond que l'investigation historique nous donnera peut-être quelques informations, on verra ce que l'on pourra en faire. Il y aura certainement prescription mais c'est une question à se poser.

Selon **M. Vincent Ducrot**, l'Ordonnance sur les sites pollués fixe que c'est le propriétaire actuel qui est responsable de la dépollution. Ce serait trop compliqué, voire impossible, de retrouver l'auteur des faits sur ce genre de décharge.

Remerciement à M. Ducrot pour cette précision.

Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet investissement pour lequel la commune est obligée de s'engager et de faire cette étude.

Vote de l'assemblée :

M. le syndic demande que les personnes qui approuvent le crédit d'investissement pour l'Ancienne décharge – investigation historique ainsi que son mode de financement pour un montant de CHF 5'000.00 lèvent la main.

Résultat du vote :

Ce crédit est approuvé à l'unanimité.

Récapitulatif du budget des investissements

M. le syndic donne lecture des anciens et nouveaux investissements. Le montant total des charges du budget d'investissement se monte à CHF 293'162.10.

3.4. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements

Avant de passer au vote les budgets de fonctionnement et d'investissements, **M. le syndic** demande s'il y a des questions d'ordre général.

Une réflexion de **M. Daniel Mattheys** qui fait remarquer qu'hormis le fait qu'une majorité des charges pour la commune sont des charges liées, il lui semble toutefois que c'est un budget des plus prudents qui est présenté ce soir et ceci pourra se vérifier avec les comptes. Pour sa part et au niveau de la fiscalité, il remarque une augmentation des impôts sur les personnes physiques de CHF 30'000.00, un montant qui lui semble ne pas correspondre à l'évolution démographique de la commune en forte augmentation.

Effectivement, répond **M. le syndic**, les augmentations fiscales ces dernières années ont été très légères. Il ne faut pas oublier que le canton a octroyé quelques baisses d'impôts qui ont eu des conséquences sur les impôts communaux.

M. Daniel Mattheys comprend les réflexions de M. le syndic. Par contre, pour ce qui concerne la Croix-Verte, et si l'on compare les charges et les recettes, est-ce qu'il ne serait pas possible de prévoir une couverture sur la terrasse, ceci ne pourrait qu'améliorer son occupation ?

M. le syndic répond qu'effectivement, c'est une demande que le Conseil communal a déjà eu de la part des tenanciers mais laquelle n'a pas été retenue pour le budget 2014.

Alors, sans le vouloir, **M. et Mme Mattheys** s'en font les porte-paroles. Ils fréquentent régulièrement l'endroit et trouveraient agréable que les clients puissent continuer leur repas sans devoir se précipiter à l'abri en cas de mauvais temps.

Aucun autre complément d'information n'étant demandé, **M. le syndic** propose de passer au vote et demande que les personnes qui approuvent le budget 2014 dans son intégralité et tel qu'il a été présenté lèvent la main.

Résultat du vote :

Le budget 2013, dans son intégralité, est accepté à l'unanimité.

M. le syndic ne veut pas fermer ce chapitre sans adresser à notre « ex » boursière communale, Madame Patricia Gremion-Schmidt, nos remerciements et notre reconnaissance pour son travail qui a été réalisé avec professionnalisme pendant plus de 3 ans. Elle a démissionné de son poste au 30 octobre 2013 pour rejoindre une entreprise de construction de la place. Nous lui souhaitons plein succès pour son avenir professionnel et personnel. Nous aurons l'occasion de la remercier officiellement lors d'une rencontre entre le Conseil Communal et l'administration.

Pour la remplacer, nous avons le plaisir de vous présenter Mme Daniella Pasquier. Elle a débuté officiellement son activité le 1^{er} décembre 2013, mais des entrevues avec Mme Gremion-Schmidt ont été agendées dès le mois de septembre afin d'assurer une bonne transmission des dossiers. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

4.- Divers

Informations du conseil communal

Délégation de compétence

M. le syndic fait savoir que lors de l'assemblée constitutive du 18 mai 2011 a été renouvelée la délégation de compétence du Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières pour la période administrative 2011-2016.

En particulier, l'assemblée avait renouvelé la « délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de la dernière parcelle article no 115, située à Montmelley, sans préavis de la commission financière ».

Il se trouve que la description de la parcelle est claire, la Commune n'étant propriétaire que d'une seule et dernière parcelle à Montmelley, mais le numéro 115 mentionné dans le procès-verbal de l'assemblée correspond à un ancien numéro qui n'a plus cours. Le numéro actuel est le 365 RF, le procès-verbal sera modifié en conséquence, soit le numéro seulement (de 115 RF à 365 RF).

Aucun complément d'information n'est demandé.

Ecoles

Mme Elisabeth Ding annonce qu'une collaboration avec l'école de Sorens a marqué la rentrée scolaire 2013. 23 élèves de Sorens ont rejoint Marsens et Echarlens. Cette mesure a permis la mise sur pied de classes à un niveau sur l'ensemble des deux cercles scolaires à l'exception d'une classe à Sorens.

Une collaboration est synonyme de changement, d'adaptation et de coordination. Il s'agit bien sûr de prendre en considération les besoins des élèves et des enseignants, mais aussi de tenir compte des moyens à disposition des communes concernées. Il faut pouvoir résoudre les problèmes inattendus (temps d'attente du bus, surveillances, coordination avec l'accueil extrascolaire) et ainsi faire preuve de flexibilité. Le groupe de travail chargé de son organisation soutient les communes dans cette démarche. L'objectif de la collaboration est la réalisation d'un cercle scolaire avec des bases solides.

Après quelques semaines de fonctionnement de la collaboration scolaire, plusieurs adaptations ont été apportées durant ce premier semestre. C'est ainsi qu'une surveillance des élèves qui prennent le bus a été mise sur pied à leur l'arrivée avant les cours et après l'école, jusqu'au départ du dernier bus.

Les Conseils communaux réaffirment leur souhait de réaliser une fusion entre le cercle scolaire de Marsens, Vuippens et Echarlens et l'école de Sorens. L'objectif est de présenter un projet solide aux assemblées communales en automne 2014, ce qui implique une année de collaboration supplémentaire. Cette manière de procéder devrait permettre de trouver les meilleures solutions pour le futur cercle scolaire.

Pour l'année scolaire 2014-2015, la répartition des classes et les variantes de transports sont encore à l'étude. Nous prenons en considération la situation actuelle des transports qui ne donne pas satisfaction et avons à cœur de trouver une solution afin de remédier à cette difficulté.

Notre problème actuel de transports, notamment en termes de temps d'attente

provient de 2 facteurs essentiels, soit :

- l'harmonisation des horaires scolaires : depuis la dernière rentrée, tous les enfants commencent l'école à la même heure. Auparavant, les enfants des classes enfantines avaient un horaire différent des classes primaires ce qui permettait d'échelonner les transports entre les villages.
- l'ouverture de la 2^e enfantine : ceci implique que nous avons 2 classes enfantines en 2012/2013 pour 42 enfants scolarisés et nous avons actuellement 75 élèves en classes enfantines répartis dans 4 classes.

En 2012/2013, nous avons un effectif de 301 enfants dans notre cercle scolaire et cette année, nous avons 362 enfants scolarisés dans nos bâtiments scolaires.

A ce jour, nous déplaçons 200 enfants dans un laps de temps de 30 minutes.

Notre mode de transport par des minibus scolaires arrive peut-être à saturation et nous étudions, avec le groupe de travail et la commission des transports, diverses options afin de trouver la meilleure solution pour nos enfants.

Suite à ces explications, **M. Alain Studer** constate et fait savoir que l'année prochaine on va se retrouver dans la même situation.

Non, répond **M. le syndic**, on cherche une solution c'est justement ce que Mme Ding vient d'expliquer. Effectivement on rencontre des problèmes avec nos bus. Cela provient du regroupement avec Sorens et le fait que tous les élèves ont le même horaire et on a plus d'enfants à l'école enfantine aussi. On doit transporter beaucoup de personnes et on cherche maintenant une solution qui soit raisonnable en termes de coûts et de rapidité.

M. Alain Studer avise que ce problème de transports d'enfants était connu avant de se regrouper avec l'école de Sorens.

M. le syndic répond que le regroupement avec Sorens est un des facteurs liés à la problématique des transports scolaires, mais pas le principal. Même sans le regroupement avec Sorens, le problème du nombre d'élèves va rester et par la même le problème des transports scolaires.

M. Alain Studer fait remarquer qu'avant on avait une école enfantine à Echarlens et que maintenant elles sont toutes sur le site de Marsens.

Oui rappelle **M. le syndic** c'est le cas pour les écoles enfantines mais on avait aussi des horaires décalés ce qui n'est plus le cas maintenant.

M. Alain Studer est d'accord avec les explications de **M. le syndic** mais rajoute qu'une solution reste quand même à trouver.

Bien sûr confirme **M. le syndic**, effectivement et on y travaille et on cherche activement des solutions.

M. Pascal Mauron demande si ces horaires pourraient être discutables ou pas.

M. le syndic précise qu'effectivement l'on pourrait aller dans ce sens et que l'on va maintenant étudier une variante pour changer les horaires de 5 à 10

minutes en début de cours. Par contre, pour les parents qui amènent leurs enfants à l'école d'Echarlens et qui regroupent les transports, même s'ils commencent l'école un peu avant, ceci ne va pas raccourcir le temps total sur les bus.

Y aurait-il pas la possibilité de louer un bus demande **M. Alain Studer** ?

Bien sûr, répond **M. le syndic**, on pourrait rajouter un bus, voire se tourner vers les TPF pour louer des bus plus grands. Tous les scénarios sont pris en compte dans le cadre de nos recherches qui penchent pour trouver des solutions qui sont financièrement raisonnables.

Au lieu de solutionner des bus, y aurait-il pas moyen d'ouvrir une classe de plus dans le village demande **M. Daniel Gremaud** ?

M. le syndic explique que la question de la répartition des classes est une question de fond par rapport à l'école. Actuellement les programmes scolaires sont organisés par cycle (1^{ère}- 2^{ème}, 3^{ème}- 4^{ème} et 5^{ème}- 6^{ème}) et que l'on essaie de regrouper les cycles sur un même site de façon à ce que les enseignants puissent échanger leurs expériences et les cours, notamment les cours d'anglais pour lequel tous les enseignants ne sont pas agréés. Les enseignants, s'ils se trouvent dans le même site, peuvent changer de classe et ceci ne serait plus le cas s'ils étaient sur des sites différents.

Effectivement, on pourrait rajouter une classe à Echarlens, trouver une solution. Pour ce faire, on avait du reste contacté Shalom pour connaître leurs disponibilités. Pour le moment, nous souhaitons rester dans cette logique de cycles qui est en fait un fondement pédagogique.

M. Daniel Gremaud reste dans l'idée qu'Echarlens s'appauvrit dans les infrastructures scolaires au détriment des communes voisines qui savent aller de l'avant et ceci depuis pas mal d'années, ce qui fait qu'Echarlens reste le parent pauvre des nouvelles classes.

Effectivement, répond **M. le syndic**, on avait transformé il y a quelques années l'appartement de l'école en salle de classe. Actuellement, le bâtiment scolaire est complet et contient 5 classes.

Si on voulait enrichir notre offre il faudrait soit acheter un bâtiment ou en construire un nouveau et il ne faut pas oublier que c'est des coûts d'investissement très importants.

M. Daniel Gremaud comprend mais relève que l'on a pu mettre 1,5 mio pour le restaurant, pourquoi ne pas investir pour des classes d'école qui restent quand même notre futur.

Bien sûr répond **M. le syndic**, tout en faisant remarquer qu'une salle de classe coûte entre CHF 600'000.00 et CHF 700'000.00 et cela n'aurait pas sens d'en faire qu'une.

Et bien on en a fait deux et cela fait 1,2 mio et il y aurait ainsi plus d'enfants sur place, réplique **M. Daniel Gremaud** tout en étant bien conscient que ceci ne résoudrait certainement pas notre problème car le déplacement des élèves devra toujours se faire.

Nomenclature des rues

M. Olivier Studer avise que les travaux de nomenclature des rues arrivent à terme.

Les panneaux des noms des rues et les numéros de maison sont commandés, la livraison est prévue dans le courant de l'hiver. M. Gilbert Dupont a commencé la pose de mâts.

Durant du 1er trimestre 2014, les citoyens recevront un courrier indiquant leur nouvelle adresse et le numéro du bâtiment ainsi que d'autres informations concernant les démarches à entreprendre dans le cadre de cette nouvelle nomenclature.

M. Olivier Gapany demande si la commune dispose déjà d'un plan avec les données de la nouvelle nomenclature.

M. Olivier Studer avise que le plan est réalisé, le verbal est à valider par le Conseil communal et va partir la semaine prochaine vers le Canton pour inscription dans le registre.

Un plan sera à disposition pour les citoyens sur le site internet à partir du début 2014. Le courrier donnera toutes les informations à ce sujet.

M. Daniel Gremaud demande si, dans le même temps, on refait aussi la numérotation des bâtiments.

Oui répond **M. Olivier Studer**, chaque bâtiment aura un nouveau numéro. Actuellement le numéro en vigueur correspond au no ECAB, avec la nouvelle nomenclature, le numéro du bâtiment sera rattaché à la rue.

La parole n'étant plus demandée, **M. le syndic** ouvre la discussion et demande si l'assistance à des questions dans les divers.

M. Pascal Mauron rappelle son intervention au sujet de la pose du miroir à la sortie de la route de l'école et notamment si la commune a entrepris quelque chose à ce sujet.

Pour ce sujet, **M. Patrice Gremaud** peut informer que la commune a demandé le préavis du SPC pour poser un miroir double sur la parcelle de Mme Colette Dupré, laquelle a du reste déjà donné son aval.

Par contre le SPC juge que les conditions pour la pose d'un miroir conformément aux directives et les dispositions légales VSS/SN ne sont pas remplies. Pour leur part, l'endroit n'est jugé pas assez dangereux pour poser un miroir double, respectivement que la signalisation existante correspond à la visibilité conformément à la norme VSS. Par conséquent, nous n'avons pas l'autorisation de faire ces travaux. Ce sujet sera repris au sein du Conseil communal.

Mme Marie-Thérèse Ruffieux demande s'il n'y aurait pas la possibilité d'instaurer un sens unique sur cette route de l'école.

M. Patrice Gremaud relève que oui, la solution peut paraître intéressante mais que cette option viserait à accentuer la vitesse des automobilistes et mettrait encore plus en danger les enfants. Le Conseil communal ne veut pas prendre ce genre de risque.

M. Maurice Ruffieux rajoute que le danger d'accidents provient plus du bal des voitures à la sortie de l'école que le fait d'instaurer un sens unique qui permettrait la création d'un trottoir.

M. Patrice Gremaud avise que le Conseil communal a déjà analysé ce problème et avait aussi trouvé que la création d'un sens unique n'était pas la meilleure solution.

En ce sens, **M. le syndic** précise que le Conseil communal avait discuté, lors de l'ancienne législature, avec les Services de Fribourg et un bureau d'ingénieur pour discuter de la création d'un sens unique et tout le monde nous l'avait fortement déconseillé, notamment à cause de l'augmentation de la vitesse. La solution n'est pas réglée pour autant mais ceci semblait ne pas être la bonne idée.

Et mettre un sens unique accompagné d'une limitation de vitesse à 30km/heure propose **Mme Marie-Thérèse Ruffieux**.

M. le syndic explique que l'on pourrait faire la demande pour fixer une limitation de vitesse à 20 ou 30km/h, par contre les conditions du côté de Fribourg sont claires. Si on va dans ce sens, on ne peut pas aller pour un tronçon mais on doit passer une étude globale et des mesurages sur l'ensemble du territoire de la commune, avoir un rapport complet d'un ingénieur pour juger chaque endroit et le faire simultanément. Il est exclu de demander pour un seul tronçon.

Concernant la pose du miroir, **M. le syndic** rajoute que l'on vient de recevoir la prise de position du SPC et celle-ci va être étudiée par le Conseil communal. Il faudra voir s'il y a lieu de réagir et de pousser les discussions avec Fribourg ou, le cas échéant, trouver une autre solution.

M. Benoît Pugin revient sur le point lié à la révision du PAL, il ne voulait pas en parler avant au moment de la votation du budget ne voulant pas contrer Mme Jacqueline Wehren étant exploitant de la parcelle en question. Son intervention n'a rien à voir avec la mise en zone de la zone « Sur Villa ». Il trouve toutefois aberrant qu'il faille revenir et investir pour un PAL fait récemment et qui devait durer 15 ans. L'état nous reporte des dépenses pour faire des économies de leur côté et il nous impose une charge financière pour réviser à nouveau le PAL, c'est pour sa part du grand n'importe quoi.

C'est un peu révoltant rétorque **M. le syndic**, d'autant plus révoltant que la loi fédérale sur l'aménagement du territoire va entrer en vigueur dans le canton de Fribourg qui devra adapter son plan directeur et ceci aura à nouveau des conséquences sur les plans d'aménagement communaux. C'est aussi une des raisons pour laquelle on s'est dirigé vers une révision formelle, respectivement le minimum imposé par la loi. Se lancer dans une révision générale veut dire que dans 5 ans on devra à nouveau passer par une adaptation du PAL. Les communes subissent les changements cantonaux et fédéraux en cascade sans pouvoir rien faire.

Ceci dit, pour le montant de CHF 62'000.00 accepté ce soir, il inclut également les études nécessaires pour la mise en zone « Sur Villa » tout en sachant que l'on a de moins en moins d'espoir d'aboutir. Pour le reste on va faire le strict minimum, c'est-à-dire l'adaptation à la nouvelle LATeC et la mise en conformité face aux nouvelles lois cantonales qui concernent la protection des

eaux et divers autres thèmes qui sont nouveaux depuis la révision de notre PAL précédent. Légalement on n'a pas le choix.

M. Daniel Gremaud revient sur une question récurrente, la fusion des communes. Il lui semble que le Conseil communal est plutôt avare d'informations puisqu'il n'aborde jamais de lui-même ce sujet. Dès lors, il suggère au Conseil communal de faire une fois un vote consultatif qui permettrait aux citoyens de donner une information à défaut du Conseil communal.

Juste pour rappel, **M. le syndic** avise que le sujet avait été abordé lors de la dernière assemblée communale. Il avait été dit que les communes de la rive gauche se rencontraient régulièrement et conformément au plan prévu par M. le Préfet. Des contacts qui s'adressent uniquement aux conseils communaux avec l'objectif de faire un état des lieux et un comparatif des états d'avancés en infrastructures et financement des 5 communes. Ensuite on va pouvoir en faire une synthèse et voir s'il y a une comptabilité ou une incompatibilité entre les communes qui pourrait amener à une fusion ou nous en empêcher. Les autorités communales sont en train de faire cette analyse qui a été un peu stoppée cet automne mais qui va reprendre au mois de janvier 2014. En fonction de la synthèse de cette pré-étude, les Conseils communaux vont statuer s'ils veulent ou pas continuer vers cette étude de fusion. Si la décision est prise de continuer dans cette étude de fusion, il est clair que les conseils communaux devront avoir les préavis des citoyens. Par contre, demander maintenant l'avis des citoyens sans pouvoir expliquer clairement les tenants et l'aboutissant ça n'a pas vraiment de sens non plus, parce que ce serait des préjugés et des faits qui ne seraient pas vérifiés. En ce sens, nous attendons d'avoir des faits solides pour pouvoir présenter l'état de la situation, notamment les avantages et les inconvénients et pourvoir ensuite, le cas échéant passer par un vote consultatif.

M. Daniel Gremaud remercie M. le syndic et relève que c'est le genre d'informations que le citoyen attend de la part de son Conseil communal.

M. le syndic en prend note et annonce que ce point sera mis au tractanda de la prochaine assemblée dans les informations du Conseil communal.

Au niveau de la déchetterie, **M. Philippe Gremaud** a remarqué, à maintes reprises, que des fourgons stationnaient sur le site pour embarquer la ferraille. Il demande s'il est normal d'accepter ce genre de véhicules qui emportent des déchets pour la revente alors que la commune récupère quelque chose sur ce genre de déchets. Est-ce normal que ces véhicules, à la limite dangereux, encombrant le site ?

M. le syndic remercie M. Gremaud pour cette remarque et promet d'intervenir afin d'éviter tout excès.

Pour **M. Olivier Gapany**, le sujet le plus préoccupant est l'augmentation des charges liées. Environ 57,6% pour cette année, soit une augmentation de 6%. Si on continue ainsi on va approcher les 70% dans 10 ans. Est-ce que quelqu'un s'occupe de ceci pour essayer de renverser la balance ou pas ? Tout le monde dit oui amen. On a des députés qui vont au Grand-Conseil d'accord mais c'est aussi le rôle de l'association des communes de nous soutenir. Est-ce que cette association a du poids, assez pas assez, est ce qu'elle dit oui aussi amen ? A la fin du compte qui est-ce qui nous défend ?

M. le syndic avise que l'Association des communes est toujours très pertinente pour ce qui concerne les nouvelles lois et les nouveaux règlements et qu'elle surveille correctement la position des communes, après c'est vrai que les lois sont votées par les élus. On verra avec la prochaine loi sur l'école qui pour l'instant prévoit toujours de reporter les charges des transports sur les communes alors qu'ils sont actuellement pris en charge par le canton. On verra si nos élus arrivent à défendre correctement les communes.

M. Olivier Gapany imagine que l'on a atteint un stade de révolte, on ne peut pas continuer ainsi, on remarque bien que la marge du ménage communal diminue comme peau de chagrin et à chaque fois que l'on a besoin de quelque chose pour une utilisation journalière ou annuelle, le Conseil communal ne peut y accéder faute de moyens. On est tous touché directement et il demande au Conseil communal de rechercher qui nous défend vraiment et comment peut s'organiser une contre-attaque.

M. le syndic rajoute que clairement l'administration cantonale reporte de plus en plus les charges sur les communes et si on discute avec les gens de l'administration cantonale on peut se rendre compte qu'un taux d'imposition à CHF 0.70 ct comme chez nous c'est beaucoup trop bas. Dans leur esprit il faudrait la parité et c'est presque leur objectif à terme.

Au niveau de l'administration cantonale les communes ne doivent pas s'attendre à un soutien, la tendance est clairement à l'inverse, on reporte de plus en plus les charges sur les communes.

Après, il y a nos élus cantonaux qui peuvent faire pencher la balance dans l'autre sens. L'association des communes se défend, elle nous défend correctement semble-t-il. Il faut relever leur bon boulot face aux nouvelles lois et aux nouveaux règlements. Ils font un travail de fond qui nous est très utile parce que c'est au niveau juridique et la commune n'a pas les compétences pour le faire. Ils nous défendent correctement dans leur domaine mais ce n'est pas eux à la fin qui votent les lois, ce sont les élus.

M. le syndic n'a pas de solutions toutes faites à ce sujet.

M. Olivier Gapany insiste et demande si le Conseil communal ne pourrait pas contacter les élus qui sont responsables à la fin du compte pour les rendre plus responsables et plus conscients de cette situation.

Alors, relève **M. le syndic**, on peut essayer de les contacter mais vous, de votre côté et en tant que citoyen pouvez aussi essayer de les contacter, ils ne sont pas parmi nous ce soir mais on les côtoie. M. Olivier Gapany, en tant que président des radicaux, les rencontre régulièrement et pourrait plaider en notre faveur. En définitive, la commune doit faire sa part mais c'est à chacun de nous d'insister dans ce sens-là, c'est-à-dire tout le monde.

Au terme de cette assemblée, **M. le syndic** a le plaisir d'inviter l'assistance à rester dans cette salle où nous aurons le plaisir de servir du thé, du vin chaud ainsi que quelques friandises de circonstance.

Avant de clore cette assemblée, **M. le syndic** tient à adresser ses vifs remerciements à ses collègues du Conseil communal à qui va sa gratitude pour leur engagement, leur travail et leur appui.

Merci à Mesdames Patricia Gremaud, Patricia Gremion-Schmidt et Daniella Pasquier pour leur travail au sein de l'administration communale, mais également pour la préparation de cette assemblée.

Merci à notre employé communal, M. Gilbert Dupont, ainsi qu'à l'ensemble du personnel auxiliaire qui œuvre souvent dans l'ombre à l'entretien et à l'embellissement de notre village.

Merci également à toutes les citoyennes et citoyens qui s'engagent dans les diverses commissions ou qui œuvrent dans le cadre du bureau électoral.

Pour terminer, il lui reste à souhaiter à chacune et à chacun un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'un bon retour dans leur foyer.

La secrétaire :

Le syndic :

Patricia Gremaud

Antoine Gremaud